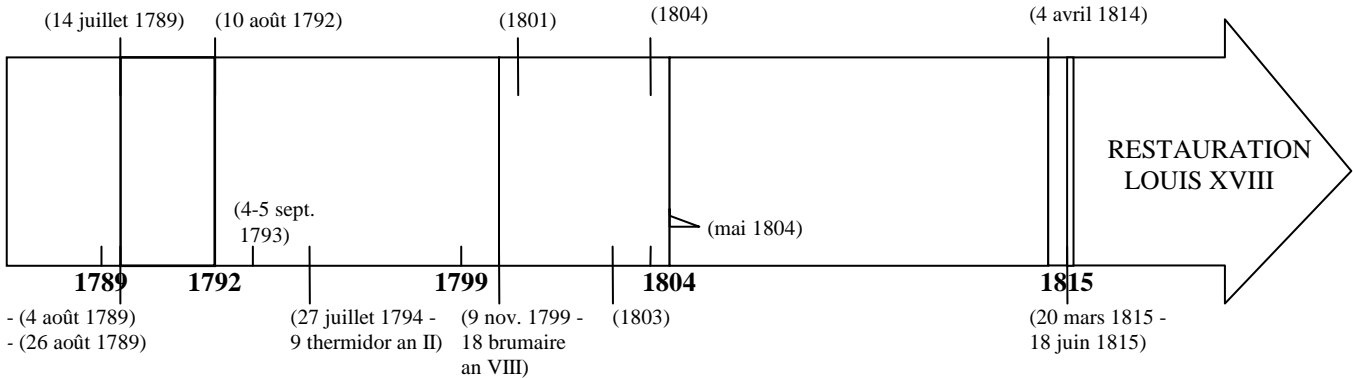


EVALUATION HISTOIRE CHAPITRE IV. LES GRANDES PHASES DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE EN FRANCE, DE 1789 A 1815

Nom :
Prénom :
Date :
Classe

1. Repérage chronologique (4 points).

- 1.1. A l'intérieur de la frise indiquez la nature du régime politique et coloriez-les (3 points).
1.2. Placez les événements suivants : Prise de la Bastille - Napoléon abdique (1point).



2. Notions et repères chronologiques (4 points).

Notions :

- La centralisation
- Un sans-culotte
- Une dictature
- Déchristianiser

Repères chronologiques :

- Abolition des privilèges
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- Chute de la monarchie
- Le Code civil

3. Etude d'un document (5 points).

Voici des extraits de la

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Indiquez les mots

manquants en respectant le déroulement du texte.

Choisissez parmi les mots suivants :

écrire - libres - force - résistance - égaux - sûreté - propriété - la même pour tous - imprimer - ce qui ne nuit pas à autrui - générale - parler - liberté - religieuses - déterminés par la loi - opinions - nation -

4. Etude d'un document (7 points).

4.1. Comment se nomme le personnage principal de ce document ? (1 point).

4.2. Citez deux autres personnages historiques que vous connaissez. (1 point).

4.3. A quel événement ce tableau fait-il référence ? (1 point).

4.4. Quel est le nom de l'artiste qui a peint ce tableau ? (2 points).

4.5. Citez trois mesures importantes prises par le personnage principal du document. (2 points).

ARTICLE 1. - Les hommes naissent et demeurent _____ et _____ en droits [...].

2. - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la _____, la _____, la _____ et la _____ à l'oppression.

3. - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la _____. [...].

4. - La liberté consiste à pouvoir faire tout _____. [...].

6. - La loi est l'expression de la volonté _____. [...]. Elle doit être _____. [...].

7. - Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas _____. [...].

10. - Nul ne doit être inquiété pour ses _____, mêmes _____, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

11. - La libre _____ des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc _____, _____, _____ librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

12. - La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une _____ publique ; [...].

